



## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 28 MAI 2020 DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Le pays traverse actuellement une crise sanitaire sans précédent. Cette crise dès le départ, ce gouvernement ne l'a pas anticipée. Pire, il nous a menti, notamment au sujet des masques et des tests. Depuis, il n'en finit plus d'improviser entre discours contradictoires, incohérences et voltes faces. Ce gouvernement est plus enclin à distribuer des centaines de milliards aux banques et aux entreprises qu'à assurer les revenus et la protection des salariés de ce pays. Pour ce qui concerne les politiques publiques, elles ne sont dictées que par le dogme de la réduction de la dépense publique.

La crise actuelle, de dimension mondiale, révèle l'urgence de rompre avec un système basé sur le seul profit et des politiques publiques basées sur la seule austérité. De longue date, nous contestons les politiques et les réformes économiques et sociales conduites, tant au niveau national, européen qu'international, à la seule aune de la rigueur budgétaire, de la concurrence libre et non faussée, de la déréglementation des marchés financiers et des droits sociaux. A cet égard, les erreurs de 2008 ne doivent en aucun cas être répétées et les promesses de changement être concrètement mises en œuvre notamment au titre du service public.

A ce titre, nous exigeons le retrait du projet de réforme des retraites, de la réforme de l'assurance chômage et, en particulier, de la réforme « ma santé 2022 ».

Nos organisations s'opposent aux conséquences de la Loi de transformation de la Fonction Publique qui supprime les CAP, ouvrant ainsi la gestion des agents à l'arbitraire notamment relativement aux mutations, loi qui supprime également les CHS-CT. Cette dernière instance démontre toute son importance dans la période que nous vivons actuellement. Dès lors, nous exigeons l'abrogation de la Loi de transformation de la fonction publique qui s'attaque au statut pour le démanteler.

A la DGFIP, les personnels mobilisés dans le cadre du plan de continuité se sont montrés comme toujours exemplaires et ont apporté un soutien sans faille aux collectivités locales, aux entreprises mais aussi aux citoyens dans le cadre notamment de la campagne d'impôt sur le revenu.

Les agents de la DGFIP, par leur engagement et leur exemplarité, ont permis de répondre aux enjeux de la crise sanitaire et au soutien de l'économie du pays. Ils n'accepteront pas, comme si de rien n'était, la remise en marche du démantèlement de leur administration !

Nous profitons donc de ce premier CTL de reprise, pour rappeler certaines promesses qui ont été faites par Bercy quant à la suspension du projet de NRP. Quand nous affirmons que nous ne voulons pas d'un retour « à la normale », cela passe par l'abandon définitif de ce projet de casse de notre réseau. A cet égard, il semblerait que les discussions sur le NRP se poursuivent à la DDFIP des Côtes d'Armor. Par conséquent, nous vous demandons des précisions et de la transparence sur ce sujet sensible.

Au titre de la transformation des missions, la sphère du contrôle fiscal est particulièrement inquiète sur sa destinée future et nous ne voudrions pas que la crise économique qui vient soit le prétexte à accélérer la mutation de notre administration, du contrôle vers le conseil.

Nous réitérons aujourd'hui également notre revendication du RETRAIT du plan DARMANIN visant à supprimer pas moins de 1000 implantations de services de la DGFIP, et portant en germe l'externalisation de bon nombre de nos missions. Nous exigeons aussi l'arrêt immédiat des 5800 suppressions d'emplois à l'horizon de 2022 à la DGFIP.

Pour en venir à l'ordre du jour de ce CTL :

- PRA / protection des agents et conditions de travail :

\* Dans le contexte pandémique actuel, et face aux défaillances des politiques et moyens mis en œuvre pour protéger la santé des personnels, nous réitérons notre position, à savoir que les plans de reprise doivent impérativement s'inscrire dans la progressivité.

En effet, la pandémie perdure et les espaces de travail sont potentiellement des lieux d'exposition aux risques. Sur la question des protections individuelles, nous rappelons à nouveau que le masque doit pouvoir être proposé à tous les agents par l'administration, en complément des dispositifs collectifs de distanciation et barrière sanitaire. Car nous sommes dans un contexte où pour l'instant rien n'est assuré ni garanti pour la protection sanitaire des personnes dont nos collègues. Les consignes varient du fait des progrès au titre de la connaissance du virus mais aussi à raison des moyens de protection non disponibles et ce à cause des décisions politiques de ces dernières années.

\* De même, la question de l'ouverture de nos guichets au public reste en suspend un peu comme une épée de Damoclès. Alors que la réception sur rendez vous se met progressivement en place dans les SIP (certes de manière limitée pour le moment), les collègues d'accueil sont particulièrement inquiets à l'idée d'une réouverture totale des services. Nous demandons à avoir plus de visibilité sur ce sujet qui va devenir rapidement une question pratique si l'on passe à une nouvelle étape du dé confinement à compter du 2 juin.

C'est pourquoi nous restons opposés à l'ouverture totale de nos guichets au public tant que les conditions de mise en œuvre de mesures de protection suffisamment préventives contre la propagation du virus ne seront pas mises en place pour un dé confinement responsable et sans risque pour les agents comme pour le public .

\* Enfin, la crise sanitaire a démontré le rôle crucial des personnels de nettoyage et malheureusement les conséquences désastreuses de l'externalisation de la mission vers le privé. Nous réitérons notre exigence de ré internalisation de cette mission à la DGFIP. Ce qui aurait certainement permis une plus grande réactivité dans la mise en place des protocoles sanitaires.

- L'application locale de l'ordonnance sur le « vol des congés »

Alors que dès le 24 mars le Directeur Général puis les Ministres le 2 avril, adressaient des messages aux agents de la DGFIP louant leur engagement sans faille, les traitant même de « fonctionnaires exceptionnels », le naturel est malheureusement vite revenu au galop.

Le 15 avril 2020 la mise en œuvre d'une ordonnance permettant de placer d'office en congés ou en RTT pour 10 jours au total, les agents ne participant pas au PCA est une véritable provocation. En choisissant la « politique du bâton », notre DG rend ses agents non seulement responsables de sa propre incurie mais également des situations imposées par le confinement.

Nous devançons l'observation que vous n'allez pas manquer de nous faire (le DG lui même ainsi que plusieurs directeurs l'ont déjà faite) sur le fait de pouvoir évoquer décevantement la question des 10 jours de congés, retenus d'office pour les fonctionnaires confinés en autorisation spéciale d'absence, face aux milliers de morts, au marché de Rungis transformé en plate-forme mortuaire, à la sur-infection du personnel soignant par le covid-19, face à la crise sociale générée par la crise économique révélée par la pandémie.

Pour nous, la réponse est OUI. Il est même indispensable de le faire pour dénoncer le cynisme de nos gouvernants. La question du comment ces jours vont être retirés d'office préoccupe les collègues et c'est tout à fait légitime. Nous combattons cette injustice.

Les fonctionnaires ne sont pas responsables de leur confinement, comme ils ne sont pas responsables de l'incapacité de l'État et de leur administration à fournir les outils nécessaires au télétravail.

Nous exigeons l'abrogation de cette ordonnance qui aura véritablement pollué le climat social dans la période, et engendré la colère bien compréhensible des personnels. De façon plus large, nous contestons le bien-fondé d'un régime d'exception qui conduit à justifier la possibilité de gouverner sans relâche par ordonnances et décrets.

Nous vous rappelons que lors du dernier CHSCT, vous nous aviez assuré de votre intention de donner une

interprétation mesurée de cette ordonnance dans son application locale. Nous en attendons beaucoup.

Dans le droit fil, et alors que la possibilité de remplacer par une journée de congé l'ASA positionnée en priorité sur le premier pont naturel de l'année aurait présenté l'avantage de réduire la portée de l'application de l'ordonnance d'une journée, le Directeur Général n'a pas souhaité faire un geste de soutien dans cette période troublée. Il a au contraire fait preuve d'une obstination frisant le ridicule sur la base d'une lecture dévoyée de la circulaire « sur les règles de vie quotidienne dans les services déconcentrés de la DGFIP ». Obstination qui est, elle aussi, interprétée à raison comme une provocation par les agents.

A ce titre, nous demandons à ce que vous reveniez sur votre décision en donnant la possibilité aux collègues de poser un jour de congé pour le 22 mai

Et le cynisme et le mépris sont portés au plus haut lorsque désormais nous apprenons que les jours de congés non pris en 2019, pourtant reportables en 2020 sont eux aussi perdus alors même que c'est bien malgré eux que les collègues n'ont pas pu en disposer.

On peut dire qu'en la période, l'art du management qui consiste à motiver les agents a un goût plus qu'amer !!!

Monsieur le Directeur, nous ne le répéterons jamais assez : ces sont les agents de la DGFIP dans leur ensemble qui font que les missions essentielles qui sont les nôtres sont exécutées. Ce ne sont pas les ministres qui au quotidien rendent le service public. La direction générale serait donc bien inspirée d'en tenir compte...